

AVIS DU CONSEIL NATIONAL DE LA PROTECTION DE LA NATURE

art. L411-1 et L411-2 du livre IV du code de l'environnement

Référence Onagre du projet : n°2019-02-17-00233 Référence de la demande : n°2019-00233-051-002

Dénomination du projet : CNRS - Etude CMR amphibiens dans les bassins d'orage routiers du Bas-Rhin

Lieu des opérations : -Département : Bas-Rhin

Bénéficiaire : CONAN Antonin

MOTIVATION ou CONDITIONS

Cette demande concerne la comparaison de survie et essaimage des grenouilles et Crapauds verts issus de mares naturelles et bassins d'orage. Ces travaux sont menés dans le cadre d'une thèse universitaire à partir de 200 individus et de pontes issus de 10 sites étudiés qu'il s'agit de marquer ... et de placer des radio-émetteurs sur 30 individus pour connaître leurs déplacements.

Eu égard à l'expérience acquise par le demandeur en cours de thèse, **le CNPN émet un avis favorable à cette demande sous réserve des préoccupations d'usage quant à la manipulation et aux règles sanitaires.**

MOTIVATION ou CONDITIONS

Par délégation du Conseil national de la protection de la nature :
Nom et prénom du délégataire : **Michel METAIS**

AVIS : Favorable

Favorable sous conditions

Défavorable

Fait le : 13 octobre 2021

Signature :

